



Genève, le 4 novembre 2005

Présidence du Grand Conseil

A Madame et Messieurs les chefs de groupes**Respect de la confidentialité des travaux du Grand Conseil**

Madame et Messieurs les chefs de groupes,

C'est avec consternation que les membres du Bureau du Grand Conseil ont pris connaissance d'un article paru dans le journal *Le Temps* du 3 novembre 2005 et dans lequel sont reportés les résultats des votes du Bureau provisoire et certaines interventions de ses membres relatifs à la répartition des groupes dans la salle du Grand Conseil.

Cette violation de la confidentialité des travaux du Grand Conseil est totalement inacceptable, sachant que les débats et votes des commissions sont confidentiels et que les procès-verbaux portent cette mention sur toutes leurs pages. Il est à rappeler également que les députés, dans leur serment, s'engagent à respecter cette même confidentialité.

De plus, dans le cas d'espèce et plusieurs jours avant la parution de cet article, les 24 et 31 octobre, la Présidente du Bureau provisoire a eu l'occasion d'attirer l'attention des membres de cette commission sur le caractère confidentiel de ses travaux, rendant d'autant plus grave cette situation.

Le Bureau relève que cette problématique n'est pas nouvelle et que plusieurs présidents ont eu l'occasion de rappeler les députés du Grand Conseil à leur serment, notamment Monsieur Bernard Lescaze le 18 décembre 2002 et Monsieur Pascal Pétriz le 10 février 2004.

Le Bureau saisit l'occasion du début de cette nouvelle législature pour rappeler que la violation du serment de député constitue un parjure.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à la présente, nous vous prions d'agréer, Madame et Messieurs les chefs de groupes, l'assurance de notre considération distinguée.

Michel A. Halpérin
Président du Grand Conseil

Copie: aux députés du Grand Conseil